



ATHÉNÉE FERNAND BLUM

Avenue Ernest Renan 12
Avenue de Roodebeek 59
1030 Schaerbeek

Conseil de participation Election des parents des élèves

Conformément à l'article 69 du décret Mission, un Conseil de participation existe à l'Athénée Fernand Blum depuis de nombreuses années. Ce Conseil permet, entre autres, que les délégués des différents acteurs de l'Athénée (Direction, professeurs, élèves, CPMS, etc.) se réunissent afin de traiter du fonctionnement et de l'organisation de l'école.

Les membres élus représentant les parents sont arrivés au bout de leur mandat. Par conséquent, de nouvelles élections sont organisées.

L'élection de la représentation des parents se déroulera le **mardi 15 novembre 2022, à 18h00**, à l'implantation « Renan ».

1. Conditions d'éligibilité

Etre parent (père - mère - tuteur) d'un enfant régulièrement inscrit dans l'établissement.

2. Conditions à remplir pour être électeur

Etre parent (père - mère - tuteur) d'un enfant régulièrement inscrit dans l'établissement.

3. Durée du mandat

Le mandat est de deux ans, renouvelable. La qualité de membre du Conseil de participation se perd si la condition d'éligibilité n'est plus remplie.

4. Nombre de représentants à élire

4 mandats effectifs et 4 mandats suppléants sont à conférer (moitié pour la section Renan, moitié pour la section Roodebeek).

5. Modalité du scrutin

Le vote est secret. Les candidats sont élus dans l'ordre des résultats obtenus. En cas d'égalité de voix, le candidat le plus âgé l'emporte.



ATHÉNÉE FERNAND BLUM

Avenue Ernest Renan 12
Avenue de Roodebeek 59
1030 Schaerbeek

6. Election d'office

Si le nombre de candidats n'est pas supérieur au nombre de sièges à pourvoir, les candidats sont réputés élus d'office. Effectifs et suppléants seront choisis par tirage au sort.

7. Participation au vote

Le vote n'est pas obligatoire.

8. Dépôt de candidature

Via Smartschool, en envoyant un mail à la Direction (Mme Duhem et/ou M. Mazairac)

Remarque

La première réunion du Conseil de participation de cette année scolaire 2022-2023 se déroulera à Renan, ce même **mardi 15 novembre 2022, à 18h30**. Tous les délégués élus sont invités à y participer ; ils seront présentés aux autres délégations du Conseil de participation.